



Article - N°2021-12

12 Mars, 2021

# Combats politico-judiciaires à Séoul

Par Jean-Yves Colin,  
Chercheur associé à Asia Centre



## À propos d'Asia Centre

Fondé en 2005, Asia Centre est un institut de recherche indépendant qui conduit des débats et publications sur les relations internationales, stratégiques et économiques, ainsi que sur les transformations politiques et sociales en cours dans toutes les régions d'Asie-Pacifique. Au carrefour de la recherche universitaire et des prises de décision publiques et privées, les chercheurs d'Asia Centre identifient les enjeux régionaux significatifs et les analysent dans leurs dimensions locale et globale.

Ses programmes sont ainsi élaborés en liaison avec un vaste réseau de partenaires, entreprises et grands centres spécialisés européens, américains et asiatiques. Il mène avec ceux-ci des opérations conjointes, pour une meilleure confrontation des idées et des enjeux. Les conclusions de ces rencontres, comme les résultats des travaux menés à partir des sources originales par nos chercheurs, sont largement diffusés via les publications du Centre comme par des revues, ouvrages et médias internationaux.



### ASIA CENTRE

contact@centreasia.eu

+33 1 7543 6320

<https://centreasia.eu/>



### Citer cette publication :

*Jean-Yves Colin, « Combats politico-judiciaires à Séoul », Article N°2021-12, Asia Centre, 12 Mars, 2021.*

## À propos de l'auteur:

**Jean-Yves Colin** est chercheur associé à Asia Centre et s'est spécialisé dans l'étude de l'Asie du Nord-Est, plus particulièrement le Japon et la péninsule coréenne. Au cours de sa carrière administrative, au Ministère de l'Economie et des Finances (Direction du Trésor), il a été responsable de la tutelle de secteur industriel (agro-alimentaire, sidérurgie), puis Conseiller Financier auprès de l'Ambassade de France à Tokyo (1987-1990) ; dans cette fonction il a suivi l'évolution des pays d'Extrême-Orient et de leurs systèmes financiers (Japon, Chine, Corée, Hong Kong et Taiwan). Il a rejoint le Groupe Agricole fin 1990. D'abord en poste au sein de la direction des marchés de capitaux en tant que responsable de la direction des marchés primaires actions et obligations (1992-1996), sa carrière a évolué vers le métier de la gestion d'actifs. Il a été jusqu'à fin 2007 directeur général délégué de Crédit Agricole Asset Management (CAAM) où il a notamment supervisé le développement des entités asiatiques (Japon, Hong Kong, Singapour et JVs en Chine et en Corée). A l'issue du rapprochement entre CAAM et SGAM (2010), il a été nommé « senior executive advisor » d'Amundi où il a poursuivi cette supervision de l'Asie et du Japon. Il était vice-président d'Amundi Japan et d'ABC-CA (Shanghai).



Un événement très important dans le monde judiciaire sud-coréen s'est déroulé début mars, preuve des tensions anciennes et toujours présentes entre milieux politiques, qu'ils soient conservateurs ou progressistes, système judiciaire et police. Le 4 mars dernier le Procureur général Yoon Seok-youl a annoncé sa démission et déclaré que « l'esprit de la Constitution et la primauté du droit étaient en train de s'écrouler et que cela sera dommageable pour le peuple ». Nommé en juillet 2019, le Procureur général était à 4 mois du terme de sa fonction.

En agissant ainsi il a montré son opposition au projet gouvernemental de création en dehors du Parquet, d'une nouvelle agence pour les crimes et délits graves dans des cas tels que ceux de corruption et de crime économique. Cette opposition rappelle, dans un contexte évidemment différent, les débats qui eurent lieu en France au lendemain de l'annonce de la création du Parquet National Financier en 2013-2014 lorsque le Procureur de Paris a fait part de ses vives réticences à abandonner la section financière du Parquet au bénéfice du PNF, ou les controverses concernant les moyens et enquêtes du PNF.

Cette démission est l'aboutissement, provisoire, des tensions entre le Parquet et le Gouvernement nées de la volonté de ce dernier de créer des agences judiciaires spécialisées et de séparer le pouvoir d'enquêter de celui de mettre en examen, deux prérogatives dont bénéficie le Parquet et qui, s'agissant des enquêtes, le mettent en concurrence avec la police. Ces orientations ont d'ailleurs été réitérées par le Président Moon Jae-in quelques jours après la démission de Yoon Seok-youl ; ancien avocat, le candidat Moon Jae-in avait fait de la lutte anti-corruption et de celle contre la puissance des « chaebols » deux des thèmes principaux de sa campagne électorale.

Ce conflit peut apparaître paradoxal alors que la présidence Moon a vu l'ancien Président Lee Myung-bak emprisonné en fin 2020 après plusieurs procès pour malversations financières et corruption, la confirmation des lourdes peines de prison et financières de la Présidente Park Geun-hye déjà emprisonnée ainsi que depuis 2017 la multiplication des charges contre Lee Jae-yong, dirigeant de Samsung, en liaison avec le scandale qui a mis fin à la présidence Park. Il prend en réalité naissance dans le passé dictatorial de la Corée du Sud et la période démocratique qui a suivi ; celle-ci est marquée par une défiance quasi-permanente entre milieux politiques, responsables des grandes entreprises, justice et police, et la permanence chez une partie de l'opinion publique d'une impression de collusion d'intérêts entre tout ou partie de ces institutions.

Depuis 2017 les conflits entre la présidence Moon et son gouvernement d'une part et la Justice coréenne d'autre part ont été violents. Début 2019 un ancien président de la Cour Suprême Yang Sung-tae a été arrêté et soupçonné de manquer de partialité en faveur de l'ancienne présidente Park. Fin octobre 2019, le Ministre de la Justice Cho Kuk, alors considéré comme un successeur possible de Moon Jae-in, a été contraint à la démission en raison d'un scandale impliquant son épouse mais déjà sur fond de réforme du Parquet. Début janvier



2020 le Parquet a procédé à une enquête au sein même de la Maison Bleue, la présidence sud-coréenne, concernant un dossier d'un proche du Président dans le cadre de l'élection du maire d'Ulsan en 2018 ; ce « raid », le second en un mois, eut lieu alors que le gouvernement manifestait son intention de remplacer 32 procureurs « seniors » dont certains enquêtaient sur l'ancien Ministre Cho Kuk.

Un nouvel épisode impliquant le Procureur général démissionnaire se produisit en fin 2020 quand la Ministre de Justice Choo Mi-ae l'a suspendu de ses fonctions pour deux mois en raison, avait-elle indiqué, de « multiples soupçons d'irrégularités sérieuses et graves ». Le conflit entre la ministre et Yoon Seok-youl tourna cependant au désavantage de la ministre qui démissionna en janvier 2021, le Procureur général l'ayant poursuivie devant une cour qui a donné tort à celle-ci. Un nouveau Ministre de la Justice, Park Beom-kyo, a été désigné et le conflit redoubla avec le Procureur général, au point d'aboutir à la démission de ce dernier. Sa démission a été accompagnée de celle du conseiller pour les affaires civiles du Président Moon, Shin Hyun-soo. Ce dernier nommé deux mois auparavant devait servir de médiateur entre le Ministre de la Justice, le Procureur général et la Maison Bleue ; juriste, c'est un ancien officiel du service national de renseignement (le NIS qui remplaça la défunte KCIA) et ancien collègue de Moon Jae-in pendant la présidence progressiste de Roh Moo-hyun. Il aurait fait part de son hostilité, sans être entendu, aux décisions du ministre de voir Yoon Seok-youl quitter son poste, de remplacer certains procureurs, de promouvoir Shin Jae-cheol au parquet du district sud de Seoul et de maintenir Lee Sung-yoon comme chef du parquet du district central de Seoul, ces deux derniers juges étant considérés comme proches de l'ancienne ministre Choo Mi-ae.

D'autres décisions en fin 2020 avaient organisé un ample mouvement de dirigeants et principaux responsables sud-coréens. Outre la désignation de Park Beom-kyo, Kim Jin-wok avait été nommé à la tête de la nouvelle agence d'enquête sur la corruption des hauts fonctionnaires (connue sous son signe anglais CIO), lui-même ancien juge, chercheur à la Cour Suprême et avocat dans le très renommé cabinet d'avocats Kim & Chang pendant douze ans ; avaient aussi été nommés deux nouveaux ministres, celui de l'environnement et celui des patriotes et des anciens combattants.

Dans le même temps, début mars, le Premier Ministre Chung Sye-kyun a annoncé le lancement d'une enquête qui sera menée par l'Office National d'Enquête qui dépend de l'Agence de la Police Nationale, relative à un nouveau scandale relatif à Korea Land & Housing Corp. (LH) au titre d'achats spéculatifs de terrains par des employés de cette société publique. L'opinion coréenne est très sensible aux scandales immobiliers compte tenu du manque de logements bon marché et de la pénurie globale de logements, notamment dans l'aire métropolitaine de Seoul. Le président Moon a d'ailleurs dû intervenir pour répéter sa ferme volonté d'aller de l'avant en matière de politique immobilière en dépit de ce scandale et qualifier « d'impardonnables » les actes des personnes suspectées.



Ces conflits et affaires doivent être observés en gardant à l'esprit que les prochaines élections présidentielles auront lieu le 9 mars 2022 et que constitutionnellement le Président coréen n'exerce qu'un seul mandat.

Ainsi Lee Nak-yon, ex-Premier Ministre de fin mai 2017 à janvier 2020 et président du Parti Démocrate (PD), celui du Président Moon, a annoncé le 9 mars sa démission de son poste pour entrer dans la compétition électorale. De plus des élections municipales importantes auront lieu à Seoul et Pusan le 7 avril prochain.

Yoon Seok-youl envisagerait aussi de se présenter à l'élection présidentielle. Des sondages immédiatement postérieurs à sa démission lui accordent des taux de soutien favorables : plus de 28 % pour l'un, plus de 32 % pour un autre, devançant un autre candidat du PD, Lee Jae-myung, gouverneur de la province de Gyeonggi, crédité de 24 %, ou celui qui n'était encore que candidat possible, Lee Nak-yon (15%)...Comme beaucoup de juges coréens, Yook Seok-youl « soigne » son image de gardien irréprochable de la démocratie coréenne, de l'éthique et de la lutte contre la corruption. Après avoir commencé sa carrière dans la ville de Daegu en 1994, il l'a poursuivie auprès du Président Roh Moo-hyun en poursuivant l'ancien responsable du NIS pour violation du Code Electoral et en s'attaquant (déjà) au Ministre de la Justice, ce qui lui valut une rétrogradation de Seoul à Daegu...avant de rebondir grâce à l'enquête contre l'ancienne Présidente Park et d'être promu par le Président Moon. Toutefois, selon les observateurs coréens, ce dernier aurait une conception de ses rapports avec le Parquet beaucoup plus hiérarchique que celle du Président Roh, ce qui a contribué au désaccord entre le Président et le Procureur général, très attaché à son indépendance. Bien qu'ayant travaillé auprès de deux présidents progressistes, Yoon Seok-youl s'affirme conservateur mais n'est pas à ce jour investi par le parti conservateur.

Entre âpres combats politiques entre conservateurs et progressistes, parfois troublés par des personnalités de la société civile, et tensions structurelles entre la Justice et le monde politique, la démocratie coréenne n'est donc pas exempte des maux qui affectent les Etats-Unis et les démocraties européennes.



## LES DERNIÈRES PUBLICATIONS D'ASIA CENTRE

### **ASIE DU NORD-EST**

- Jean-Yves Colin, « Montée des tensions autour des îles Senkaku », Mars 2021
- Maëlle Lefèvre, Camille Schischmanoff, « 'No agreement is perfect' – Interrogations sur le fond comme sur la forme à propos du CAI », Mars 2021

### **ASIE DU SUD-EST**

- Jean-Philippe Eglinger, “The 13<sup>th</sup> Party Congress and then...”, March 2021
- Abid A. Adonis, “Indonesia and West Papua Relations – (Long) Road to Move Forward?”, March 2021
- Hadrien T. Saperstein, “Prayuth and the Art of Survival”, February 2021

### **ASIE DU SUD**

- Jean-Luc Racine « Le mouvement paysan indien : raisons d'être et interrogations politiques », Février 2021
- Jean-Luc Racine « Après le Quad et le 2+2: le partenariat stratégique Inde Etats-Unis à l'heure des tensions avec la Chine », Novembre 2020

### **OCÉANIE**

- Jean-François Di Meglio, Clément Durif, « Les habiles timoniers chinois dans la dépression commerciale : la signature du « RCEP » », Novembre 2020